



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# COMITÉ DES FORÊTS

## VINGT-QUATRIÈME SESSION

Rome, 16-20 juillet 2018

**LES FORÊTS AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE  
LA NUTRITION: SUITE DONNÉE À LA  
QUARANTE-QUATRIÈME SESSION DU  
COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE**

## NOTE DU SECRÉTARIAT

### I. CONTEXTE

1. La *Conférence internationale sur les forêts pour la sécurité alimentaire et la nutrition* organisée par la FAO en 2013 a été une phase importante de sensibilisation aux multiples contributions des forêts et des arbres à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Les principales conclusions de cette conférence et les recommandations de la vingt-deuxième session du Comité des forêts (2014) ont souligné à quel point il était important d'intégrer les politiques et les programmes intersectoriels en matière de gestion des forêts et de sécurité alimentaire et de renforcer les capacités des pays à cet égard.
2. Suite à ces recommandations, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), à sa quarante et unième session, en 2014, a demandé au Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) de mener une étude sur la gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition<sup>1</sup>.
3. Le rapport de HLPE<sup>2</sup> a été officiellement lancé le 27 juin 2017 et a servi de base au processus de convergence des politiques sur ce thème pour la quarante-quatrième session du CSA en octobre 2017. À sa quarante-quatrième session, le CSA a adopté le rapport concernant le processus de convergence des politiques, et les recommandations correspondantes et a invité à transmettre ces

<sup>1</sup> Rapport de la quarante et unième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, par. 41 d) « ...a demandé au Groupe d'experts de mener une étude sur le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, y compris le rôle de l'élevage, qu'il lui présenterait en séance plénière en 2016, ainsi qu'une étude sur la foresterie durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, aux fins d'examen en séance plénière en 2017 ».

<sup>2</sup> <http://www.fao.org/3/a-i7395f.pdf>

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

recommandations aux organes de politique générale concernés, notamment le Comité de l'agriculture et le Comité des forêts.

4. Les conclusions et les recommandations concernant le processus de convergence des politiques sur la gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, telles qu'adoptées par le CSA à sa quarante-quatrième session<sup>3</sup>, ainsi que les recommandations du CSA sur cette question figurent en annexe pour examen par le Comité.

## II. POINTS À EXAMINER

5. Compte tenu de l'importance d'une gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, comme l'a souligné le CSA, le Comité souhaitera peut-être:

- constater que la gestion durable des forêts est essentielle pour atteindre l'ODD 2 «Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable».
- approuver les recommandations du CSA relatives à la gestion durable des forêts en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.
- inviter les pays à:
  - renforcer le rôle des forêts et des arbres dans la sécurité alimentaire et la nutrition sous ses quatre aspects (accès, disponibilité, utilisation, stabilité) en tenant compte des recommandations spécifiques du CSA à cet égard;
  - améliorer la collecte de données et renforcer la capacité de produire les connaissances nécessaires pour intégrer le rôle des forêts et des arbres dans les politiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition;
  - favoriser la cohérence des politiques entre les secteurs de l'utilisation des terres (agriculture, élevage, forêts, pêches et eaux) pour une gestion intégrée des terres permettant d'optimiser la contribution des forêts à la sécurité alimentaire et à la nutrition;
  - garantir les droits fonciers forestiers des communautés locales et des populations autochtones aux fins de la concrétisation de leur droit à une alimentation adéquate;
- demander à la FAO de:
  - recenser et diffuser les pratiques optimales favorisant la cohérence des politiques pour intégrer la contribution des forêts et des arbres à la sécurité alimentaire et à la nutrition;
  - aider les pays à:
    - élaborer des politiques intersectorielles qui intègrent les forêts, l'agriculture et les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition;
    - renforcer la capacité des institutions gouvernementales et des communautés locales à intégrer les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition dans leurs pratiques de gestion durable des forêts.
    - contrôler et collecter des données et des informations sur les pratiques de gestion des forêts efficaces qui contribuent à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.

---

<sup>3</sup> [http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/bodies/CFS\\_44/MU742\\_4/MU742\\_Rev1\\_CFS\\_2017\\_44\\_4\\_fr.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/bodies/CFS_44/MU742_4/MU742_Rev1_CFS_2017_44_4_fr.pdf)

**ANNEXE: CFS 2017/44/Report, chapitre IV. Convergence des politiques****IV.A LA GESTION DURABLE DES FORÊTS AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION**

20. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du HLPE sur la gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, ainsi que de la présentation faite par M. Terence Sunderland, Responsable de l'équipe de projet du HLPE, qui en a souligné les éléments les plus pertinents du point de vue des politiques. M. Akram Chehayeb, Président du Comité des forêts de la FAO, a fait part des avis du Comité concernant l'usage qui peut être fait des travaux du CSA et de ses recommandations de politique générale dans le cadre du Comité des forêts, aux fins d'une coordination plus efficace, notant par ailleurs que celui-ci examinera les résultats des travaux du CSA à sa session de 2018. M. François Pythoud, Représentant permanent de la Suisse et Rapporteur du processus de convergence des politiques du CSA, a présenté les projets de recommandations issus des débats entre les membres du CSA et d'autres parties prenantes.

21. Le Comité:

- a) a encouragé l'ensemble des parties prenantes à diffuser les recommandations aux niveaux local, national, régional et mondial, et à y recourir et en promouvoir l'application lors de la formulation de stratégies, politiques et programmes, selon que de besoin;
- b) a noté qu'il était important que les parties prenantes du CSA mettent en œuvre les instruments mondiaux de politique générale sur les forêts déjà existants, en particulier le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et les accords environnementaux multilatéraux pertinents;
- c) a recommandé qu'à l'avenir, davantage de temps soit consacré au processus de convergence des politiques du CSA, après le lancement des rapports du HLPE;
- d) a encouragé le Bureau du CSA à envisager de convoquer une réunion spécifique, à laquelle seraient invités les organismes des Nations Unies dont le Siège est à Rome, afin d'examiner les questions qui n'auront pas été suffisamment approfondies dans le cadre du processus de convergence des politiques, notamment la contribution des plantations commerciales à la sécurité alimentaire et à la nutrition, et il a demandé au Secrétariat du CSA de faire cadrer les recommandations avec les cibles et objectifs de développement durable (ODD) pertinents, dans la mesure où les ressources disponibles et la charge de travail du CSA le permettront;
- e) a invité à transmettre ces recommandations aux organes de politique générale concernés, notamment le Comité de l'agriculture, le Comité des forêts, le Forum politique de haut niveau (HLPF), le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et la Convention sur la diversité biologique (CDB).

\*\*\*\*\*

22. Dans toute la diversité de leurs écosystèmes, et des façons dont ils sont perçus et utilisés par l'humanité, les forêts et les arbres<sup>4</sup> contribuent directement ou indirectement, à plus d'un titre, à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Ces contributions varient selon les types de forêts et leur mode de gestion. Les aliments forestiers contribuent à la qualité et à la diversité des régimes alimentaires et servent de filet de sécurité en temps de pénurie alimentaire pour les personnes dont les moyens d'existence dépendent directement des forêts. Ils jouent également un rôle en tant que mécanismes d'adaptation en cas de chocs et de crises. Les aliments d'origine sauvage issus des forêts fournissent des denrées nutritives et assurent une alimentation diversifiée à des millions de femmes, d'hommes et d'enfants en milieu rural. Les combustibles ligneux sont la principale source d'énergie pour la cuisson

---

<sup>4</sup> La catégorie des arbres hors forêt englobe toutes sortes de systèmes agricoles ayant des échelles et des impacts sur la sécurité alimentaire et la nutrition très diversifiés.

des aliments et la stérilisation de l'eau d'un ménage sur trois dans le monde. En régulant le climat et les cours d'eau, en stabilisant les sols et en maintenant la fertilité, et en offrant un habitat aux pollinisateurs sauvages et aux prédateurs des organismes nuisibles aux cultures, la forêt génère des revenus pour les populations locales et fournit des services écosystémiques essentiels qui sont indispensables à l'agriculture durable.

23. Toutefois, le changement d'affectation des sols en faveur de l'agriculture sous l'effet d'une demande accrue et de la dégradation des terres reste la principale cause de la déforestation dans le monde: il représente 70 à 80 pour cent<sup>5</sup> du total des pertes forestières et a des effets délétères pour l'environnement et des millions de membres de peuples autochtones, de communautés locales et de petits exploitants qui dépendent directement des forêts. Les objectifs en matière d'agriculture durable et de sécurité alimentaire et de meilleure nutrition ne pourront être atteints aux dépens des forêts, ni sans elles. Une meilleure coordination des politiques d'affectation des terres doit être mise en place afin de promouvoir une agriculture durable bénéficiant d'écosystèmes arborés et forestiers sains, durables et productifs.

24. Les recommandations ci-après ont été établies à partir des principales conclusions du rapport du Groupe d'experts de haut niveau du CSA sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) consacré à la gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Elles visent à renforcer les contributions de la gestion durable des forêts et des arbres à la réalisation des objectifs en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et contribuent à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, dans le contexte général de l'accomplissement du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et reconnaissent le rôle essentiel des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, et le rôle de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Les recommandations complètent le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) récemment adopté et s'appuient, le cas échéant, sur la Convention sur la diversité biologique (CDB).

25. En outre, et dans ce contexte, il est important que la mise en œuvre des recommandations tienne compte de la problématique hommes-femmes et, par conséquent, la sécurité alimentaire et la nutrition passent nécessairement par la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, le respect de leurs droits, l'accès aux forêts et aux droits fonciers, aux services d'appui à l'agriculture et aux forêts, le renforcement des capacités et l'action en faveur d'une participation des femmes sur un pied d'égalité à la prise de décisions. Tous ces éléments devaient être transversalisés dans toutes les recommandations relatives aux politiques.

26. Ces recommandations sont particulièrement importantes pour répondre aux besoins des peuples autochtones et des communautés locales et des petits exploitants, en particulier les populations tributaires des forêts, qui ont avec celles-ci une relation spirituelle, culturelle, sociale, politique et économique. Il s'agit des chasseurs, des cueilleurs et des travailleurs forestiers. Ils font partie du groupe des petits exploitants qui apporte une contribution non négligeable à la production alimentaire mondiale.

## RECOMMANDATIONS

Les recommandations s'adressent principalement aux gouvernements aux fins de l'élaboration des politiques publiques, mais également à l'ensemble des parties prenantes jouant un rôle dans la concrétisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les recommandations sont non

---

<sup>5</sup> Situation des forêts du monde. SOFO. FAO. 2016. Rapport du HLPE sur la gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition. 2017.

contraignantes et d'application facultative, et ont pour but de compléter et non de reprendre les indications déjà énoncées dans d'autres produits et recommandations du CSA relatifs aux politiques.

**I. RECONNAÎTRE L'IMPORTANCE DU RÔLE DES FORÊTS ET DES ARBRES, FAIRE CONNAÎTRE CE RÔLE ET EN ENCOURAGER LE RENFORCEMENT, EN CE QUI CONCERNE LES QUATRE DIMENSIONS DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION<sup>6</sup>**

- a) Prendre acte de la nécessité de renforcer, dans les paysages en mosaïque, la contribution des forêts et des arbres à la fourniture de services écosystémiques essentiels qui soutiennent la production agricole et permettent de rétablir la productivité des terres;
- b) Reconnaître et respecter les pratiques traditionnelles appropriées et le caractère essentiel de la contribution et des peuples autochtones, et des communautés locales et des petits exploitants agricoles à la gestion durable et intégrée des terres, des forêts et des arbres en accord avec les objectifs en matière de sécurité alimentaire et de nutrition;
- c) Reconnaître le rôle vital de l'exploitation des forêts pour les moyens de subsistance et le développement durable à travers le monde.

**II. ÉLABORER, METTRE EN ŒUVRE ET SUIVRE DES POLITIQUES VISANT UNE GESTION INTÉGRÉE DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS AU SERVICE D'UNE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AMÉLIORÉE ET DURABLE**

- a) Prendre des mesures visant à former les décideurs et les praticiens concernés et à leur expliquer le rôle important que joue la gestion durable des forêts et des arbres au service de la SAN, en recourant à des méthodes participatives qui permettent de produire des connaissances concernant la contribution des forêts et des arbres à la SAN, à diverses échelles spatiales et temporelles, en tenant compte et des peuples autochtones, et des communautés locales et des petits exploitants en tant que détenteurs d'un savoir traditionnel;
- b) Mettre en place les capacités nécessaires, et dispenser la formation professionnelle et apporter les changements institutionnels qu'exigent des activités de recherche participatives, l'amélioration de la collecte des données et des services de vulgarisation;
- c) Concevoir des indicateurs et recueillir des données ventilées par sexe, âge et autres paramètres sociaux;
- d) Améliorer la collecte de données à caractère transversal et systémique, dans le cadre des activités de SAN et des systèmes de surveillance forestière, en ce qui concerne l'utilisation des aliments d'origine sauvage (faune, flore, champignons) et de produits forestiers, notamment sur les plans de la valeur nutritionnelle, de la qualité et de la diversité des apports alimentaires, de la lutte contre la pauvreté, des usages sanitaires et médicaux, ainsi que des impacts des activités de chasse et cueillette;
- e) Effectuer davantage de recherches sur la contribution à la SAN des espèces négligées et sous-utilisées, et sur les relations entre les arbres et les productions agricoles dans les systèmes agroforestiers, ainsi que pour développer les connaissances dont on dispose sur les possibilités, insuffisamment explorées, qu'offre la diversité des ressources génétiques forestières s'agissant de répondre aux besoins des populations en matière de SAN.

---

<sup>6</sup> Les quatre dimensions de la sécurité alimentaire sont les suivantes: accès, disponibilité, utilisation et stabilité.

### **III. ÉLABORER, METTRE EN ŒUVRE ET SUIVRE DES POLITIQUES VISANT UNE GESTION INTÉGRÉE DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS AU SERVICE D'UNE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AMÉLIORÉE ET DURABLE**

#### Les États devraient:

- a) Promouvoir une approche intégrée des liens entre les forêts, l'agriculture, l'eau, la sécurité alimentaire et la nutrition afin de renforcer la cohérence entre les politiques sectorielles et à des échelles diverses, en renforçant la coordination transversale via un processus participatif et inclusif;
- b) Fournir les capacités institutionnelles et les ressources financières nécessaires, ainsi qu'un appui aux politiques, pour que la fonction d'amélioration de la résilience qu'exercent les forêts et les arbres puisse être intégrée concrètement dans les politiques et les programmes portant sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition;
- c) Respecter, protéger et faire appliquer les droits des femmes dans les secteurs des forêts et de l'agriculture, et s'attaquer aux disparités entre les sexes qui ont une incidence négative sur la sécurité alimentaire et la nutrition;
- d) Élaborer et promouvoir des politiques et des plans de gestion participatifs des forêts et des arbres, ainsi que des mesures qui permettent d'améliorer l'accès à des aliments forestiers importants du point de vue nutritionnel au bénéfice et des peuples autochtones, et des communautés locales et des petits exploitants;
- e) Promouvoir la conservation des forêts, la régénération des forêts naturelles et la restauration des forêts dégradées, selon qu'il conviendra, ainsi que le développement de systèmes agroforestiers;
- f) Mettre en place des mesures incitatives en faveur de la fourniture de services écosystémiques axés sur les forêts qui bénéficient à l'agriculture durable, à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

#### Toutes les parties prenantes devraient:

- g) Investir davantage dans la recherche afin d'établir, de promouvoir et de diffuser à plus grande échelle les bonnes pratiques dans les systèmes agricoles, forestiers et agroforestiers s'inscrivant dans des paysages en mosaïque intégrés;
- h) Promouvoir une planification intégrée et, au niveau local, une gestion adaptative des paysages, y compris les systèmes communautaires, qui reconnaisse les multiples fonctions et utilisations des forêts et des arbres qui contribuent à améliorer la résilience des paysages, des communautés et des moyens d'existence;
- i) Encourager la mise en place d'une approche tenant compte de la nutrition, susceptible d'intégrer les objectifs multiples de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de la gestion durable des forêts, de l'utilisation des terres et de la conservation de la biodiversité;
- j) Favoriser un appui technique, des services de vulgarisation et des formations adaptés aux parties prenantes, en particulier aux groupes vulnérables;
- k) Améliorer la cohérence entre la productivité agricole et la conservation des forêts afin d'alléger la pression exercée sur les forêts;
- l) Intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans l'ensemble des institutions, des politiques et des programmes du secteur forestier afin de promouvoir le rôle moteur des femmes, leur accès aux ressources forestières et leur maîtrise de ces ressources, ainsi que les possibilités de créer des sources de revenu pour parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- m) Promouvoir et intégrer dans les plans de gestion durable des forêts des projets fondés sur une faible empreinte carbone et des énergies renouvelables au profit de la sécurité alimentaire et de la nutrition, y compris des plans à petite échelle, avec l'appui et des peuples autochtones, et des communautés locales et des petits exploitants, afin d'obtenir de nombreux avantages, notamment un approvisionnement adéquat en combustible pour la cuisson des

aliments; et investir dans des innovations sociales et techniques, en particulier afin de réduire le plus possible les risques pour la santé liés à l'utilisation des combustibles ligneux;

n) Accroître les investissements publics et privés responsables destinés à soutenir les entreprises forestières créées à l'initiative des communautés, au bénéfice de moyens d'existence durables.

**IV. PROMOUVOIR LA MISE EN ŒUVRE DES DIRECTIVES VOLONTAIRES À L'APPUI DE LA CONCRÉTISATION PROGRESSIVE DU DROIT À UNE ALIMENTATION ADÉQUATE DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE NATIONALE ET DES DIRECTIVES VOLONTAIRES POUR UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE DES RÉGIMES FONCIERS APPLICABLES AUX TERRES, AUX PÊCHES ET AUX FORÊTS DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE NATIONALE**

- a) Promouvoir les politiques, les réglementations et les programmes qui s'appuient sur les principes des Directives volontaires et visent les forêts, les arbres et les terres agricoles, respectent et garantissent les droits fonciers légitimes et des peuples autochtones, et des communautés locales et des petits exploitants, ainsi que le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones;
- b) Mettre en place, avec la collaboration et des peuples autochtones, et des communautés locales et des petits exploitants, des initiatives fondées sur les Directives volontaires afin de renforcer la productivité et la résilience des forêts et des systèmes arborés, et incorporer ces initiatives aux politiques, aux programmes et aux pratiques;
- c) Faciliter l'accès et des peuples autochtones, et des communautés locales et des petits exploitants aux ressources forestières et arborées, à leur utilisation durable et à l'accès aux marchés<sup>7</sup>, à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, de la législation nationale, des droits fonciers légitimes et des droits d'usage des ressources;
- d) Appliquer les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires à tous les types d'investissement agricole, quelle que soit leur ampleur, y compris dans les secteurs de la pêche, des forêts et de l'élevage, afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.

\*\*\*\*\*

---

<sup>7</sup> Conformément aux recommandations du CSA sur l'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés.